

Le logo "point vert" signifie que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement du recyclage de son emballage. Ce logo ne signifie pas que le produit est composé de matière recyclée ou qu'il est recyclable. Il est très souvent confondu avec le "ruban de Möbius" qui, lui, indique un produit recyclé.



Dans la majorité des cas le "ruban de Möbius" signifie que le produit est recyclable. Il peut cependant indiquer également que le produit contient des matériaux recyclés. Dans ce cas, le symbole est accompagné du mot "recyclé" et du pourcentage de matière recyclée le composant.



Le logo de l' Association des Producteurs et Utilisateurs de Papier Recyclé indique la proportion de fibres cellulosiques de récupération utilisées et comporte un numéro d'agrément.

*Il existe d'autres logos pour le papier, comme par exemple le "Cygne Bleu" des pays scandinaves ou l'Ange Bleu allemand.*



Indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau recyclable.



Pour les plastiques, ce logo est généralement accompagné d'un chiffre qui correspond à un type de plastique :

- 1 - PET - polyéthylène téréphtalate (ex : bouteilles d'eau)
- 2 - PEHD - polyéthylène haute densité (ex : bouteilles de détergent)
- 3 - PVC - polychlorure de vinyle (ex : tuyaux de canalisation)
- 4 - PEBD - polyéthylène basse densité (ex : films, tuyaux d'irrigation)
- 5 - PP – polypropylène (ex : emballages de margarine)
- 6 - PS - polystyrène (ex : boîtiers de CD, gobelets en plastique)
- 7 - Autres plastiques

*Attention, tous les plastiques ne sont pas recyclables ! Renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir ceux que vous pouvez mettre dans vos sacs ou bacs de collecte sélective.*

Ce logo, apposé sur les équipements électriques et électroniques, signifie que l'équipement ne peut être jeté avec les autres déchets : il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, sa réutilisation ou son recyclage.



Ce pictogramme vous invite à déposer vos déchets dans la poubelle et non pas par terre.

Le Label NF Environnement est un label français de l'AFNOR qui distingue les produits qui ont un impact environnemental réduit. C'est la certification écologique officielle française.



Le label écologique européen désigne les produits et services (sauf denrées alimentaires, produits pharmaceutiques et matériels médicaux) répondant à des critères environnementaux tenant compte de tous les aspects de la vie du produit, depuis sa production et son utilisation jusqu'à son élimination ultérieure.